

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 D 00863

Numéro SIREN : 812 095 834

Nom ou dénomination : A.A.D Avocats

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/023637

*Certifié conforme
à l'original*

la garante

SELARL AAD AVOCATS

42 rue de Metz

31000 TOULOUSE

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Activité principale de l'entreprise : ACTIVITES JURIDIQUES

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal

Fait à **BALMA**

Le **03/05/2022**

DUTAU Marc

Expert-comptable

POLE SUD HAUTE GARONNE

1 ESPL ALBERT SCHWEITZER

31130 BALMA

05 61 25 33 33



COMPTES ANNUELS du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	6 à 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9 à 11
- <i>Liasse 2065</i>	12 et 13
- <i>Liasses 2050 à 2059-F</i>	14 à 31

POLE SUD HAUTE GARONNE

1 ESPL ALBERT SCHWEITZER

31130 BALMA

05 61 25 33 33

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SELARL AAD AVOCATS
42 rue de Metz
31000 TOULOUSE

relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	6 8 8 3 8 6 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	3 3 8 1 3 8 Euros
- Résultat net comptable,	5 5 3 9 3 Euros

Fait à BALMA
Le 06/07/2021

DUTAU Marc
Expert-comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12		Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	1 925	640	1 285	549	736 134. 06
	Fonds commercial (1)	100 000		100 000	100 000	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	541	339	202	270	68- 25. 21
	Autres immobilisations corporelles	22 369	14 624	7 745	1 918	5 827 303. 80
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	14 670		14 670	270	14 400 NS
	Total II	139 505	15 603	123 902	103 007	20 895 20. 28
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	102 432	9 993	92 439	100 577	8 138- 8. 09
	Autres créances	2 710		2 710	3 997	1 287- 32. 20
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	399 400		399 400	400 000	600- 0. 15
Comptes de Régularisation	Disponibilités	69 058		69 058	47 956	21 102 44. 00
	Charges constatées d'avance (3)	878		878	174	704 405. 73
	Total III	574 477	9 993	564 484	552 703	11 781 2. 13
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	713 982	25 596	688 386	655 710	32 676 4. 98

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

14 670

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12		Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 105 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	105 000		105 000			
	Réserves						
	Réserve légale	10 500		10 500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	366 532		321 080		45 453	14.
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	55 393		55 953		559-	1.
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	537 425		492 532		44 893	9.
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	2 600		2 600			
	Total III	2 600		2 600			
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	65 359		39 491		25 868	65.
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 572		16 258		5 686-	34.
	Dettes fiscales et sociales	40 868		76 373		35 505-	46.
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	16 066		18 629		2 563-	13.
	Produits constatés d'avance (1)	15 496		9 826		5 669	57.
	Total IV	148 360		160 578		12 217-	7.
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	688 386		655 710		32 676	4.

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

148 360

160 578

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	1 285. 00	549. 00	736. 00	134. 06
20500000 CONCESSION BREVETS LOGICIELS	1 925. 00	1 140. 00	785. 00	68. 86
28050000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS	640. 00-	591. 00-	49. 00-	8. 29
FONDS COMMERCIAL	100 000. 00	100 000. 00		
20700000 FONDS COMMERCIAL	100 000. 00	100 000. 00		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	201. 77	269. 77	68. 00-	25. 21
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE	540. 82	540. 82		
28154000 AMORT. MATERIEL OUTILLAGE	339. 05-	271. 05-	68. 00-	25. 09
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 744. 87	1 917. 99	5 826. 88	303. 80
21810000 INSTAL.AGENCEM.AMENA.DIV.	2 500. 00	2 500. 00		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	6 500. 90		6 500. 90	
21830000 MAT.BUREAU & MAT.INFORMAT	11 242. 91	11 242. 91		
21840000 MOBILIERS	574. 98		574. 98	
21841000 OEUVRES D'ART	1 550. 00	1 550. 00		
28181000 AMORT. INSTAL. AGENCEM.	2 500. 00-	2 500. 00-		
28182000 AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	604. 00-		604. 00-	
28183000 AMORT. MAT.BUREAU. INFORM	10 788. 92-	10 549. 92-	239. 00-	2. 27
28184000 AMORT. MOBILIERS	96. 00-		96. 00-	
28184100 AMORT. OEUVRES D'ART	635. 00-	325. 00-	310. 00-	95. 38
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 670. 00	270. 00	14 400. 00	NS
27500000 DEPOTS & CAUTION. VERSES	14 670. 00	270. 00	14 400. 00	NS
Total II	123 901. 64	103 006. 76	20 894. 88	20. 28
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	92 439. 00	100 576. 75	8 137. 75-	8. 09
41100000 CLIENTS	86 664. 95	97 139. 65	10 474. 70-	10. 78
41600000 CLIENTS DOUTEUX	14 867. 29	16 157. 45	1 290. 16-	7. 98
41810000 CLIENTS - FAE	900. 00	720. 00	180. 00	25. 00
49100000 DEPRECIATIONS COMPTES CLIENTS	9 993. 24-	13 440. 35-	3 447. 11	25. 65
AUTRES CREANCES	2 709. 73	3 996. 94	1 287. 21-	32. 20
40100000 FOURNISSEURS	765. 68	422. 00	343. 68	81. 44
44566000 TVA AUTRES BIENS/SERVICES	416. 39	181. 41	234. 98	129. 53
44583000 TVA A REGULARISER	579. 18		579. 18	
44586000 TVA/FACTURES NON PARVEN.	0. 28	1 868. 09	1 867. 81-	99. 99
44587000 TVA / FACTURES A ETABLIR	948. 20	1 525. 44	577. 24-	37. 84
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	399 399. 72	400 000. 00	600. 28-	0. 15
50800000 VALEUR MOBILIERE	399 399. 72	400 000. 00	600. 28-	0. 15
DISPONIBILITES	69 057. 82	47 955. 69	21 102. 13	44. 00
51200000 CIC - COMPTE COURANT PRO	69 057. 82	47 955. 69	21 102. 13	44. 00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	877. 80	173. 57	704. 23	405. 73
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	877. 80	173. 57	704. 23	405. 73
Total III	564 484. 07	552 702. 95	11 781. 12	2. 13
TOTAL GENERAL	688 385. 71	655 709. 71	32 676. 00	4. 98

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	105 000. 00	105 000. 00		
10130000 CAPITAL	105 000. 00	105 000. 00		
RESERVE LEGALE	10 500. 00	10 500. 00		
10611000 RESERVE LEGALE	10 500. 00	10 500. 00		
AUTRES RESERVES	366 532. 21	321 079. 70	45 452. 51	14. 16
10680000 AUTRES RESERVES	366 532. 21	321 079. 70	45 452. 51	14. 16
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	55 393. 26	55 952. 51	559. 25-	1. 00
Total I	537 425. 47	492 532. 21	44 893. 26	9. 11
PROVISIONS POUR RISQUES	2 600. 00	2 600. 00		
15100000 PROVISIONS POUR RISQUES	2 600. 00	2 600. 00		
Total III	2 600. 00	2 600. 00		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	65 358. 68	39 490. 91	25 867. 77	65. 50
16500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS	1 500. 00	1 500. 00		
45500000 COMPTE COURANT A. AMICHAUD	63 858. 68	37 990. 91	25 867. 77	68. 09
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 571. 78	16 258. 17	5 686. 39-	34. 98
40100000 FOURNISSEURS	9 777. 27	5 190. 91	4 586. 36	88. 35
40800000 FOURNISSEURS FACT. N/PARV	794. 51	11 067. 26	10 272. 75-	92. 82
DETTE FISCALES ET SOCIALES	40 868. 28	76 373. 45	35 505. 17-	46. 49
42100000 REMUNERATIONS PERSONNEL	975. 33	8. 34	966. 99	NS
42820000 PERSONNEL.DETTES PROV.C.P		5. 71	5. 71-	100. 00
42860000 ECHEANCIER URSSAF COVID	13 013. 21		13 013. 21	
43100000 SECURITE SOCIALE	59. 81	169. 57	109. 76-	64. 73
43720000 RETRAITE HUMANIS		3. 24	3. 24-	100. 00
43740000 PREVOYANCE KERALIS	0. 37	22. 38	22. 01-	98. 35
43820000 CHARGES SOC / CONGES PAYES		1. 23	1. 23-	100. 00
43860100 COTISATIONS TNS A PAYER	6 854. 00	32 442. 00	25 588. 00-	78. 87
44400000 ETAT. IMPOT SUR BENEFICES	2 237. 00	11 511. 00	9 274. 00-	80. 57
44551000 TVA A DECAISSER	4 809. 00	4 492. 00	317. 00	7. 06
44571700 TVA COLLECTEE 20 %	12 888. 48	14 866. 82	1 978. 34-	13. 31
44583000 TVA A REGULARISER		2 338. 69	2 338. 69-	100. 00
44860100 ETAT - TAXE APPRENT. A PAYER	16. 21	6. 35	9. 86	155. 28
44860200 ETAT - FORM. PRO A PAYER	14. 87	6. 12	8. 75	142. 97
45700000 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER		10 500. 00	10 500. 00-	100. 00
AUTRES DETTES	16 065. 88	18 628. 82	2 562. 94-	13. 76
41100000 CLIENTS	8 020. 29	7 938. 72	81. 57	1. 03
41980000 CLIENTS - AAE	6 739. 95	10 026. 54	3 286. 59-	32. 78
46710000 DEBOURS NON SOUMIS	1 305. 64	663. 56	642. 08	96. 76
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	15 495. 62	9 826. 15	5 669. 47	57. 70
48700000 PRODUITS CSTATES D'AVANCE	15 495. 62	9 826. 15	5 669. 47	57. 70
Total IV	148 360. 24	160 577. 50	12 217. 26-	7. 61

DETAIL BILAN PASSIF	
----------------------------	--

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TOTAL GENERAL	688 385.71	655 709.71	32 676.00	4.98

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	338 137. 61	363 744. 26	25 606. 65-	7. 04
70620000 FRAIS DE PLAIDOIRIE	4 304. 33	8 597. 06	4 292. 73-	49. 93
70630000 HONORAIRES 20%	304 834. 58	344 768. 97	39 934. 39-	11. 58
70650000 HONORAIRES EXONERES	971. 10	3 178. 23	2 207. 13-	69. 45
70660000 PROVISIONS S/ FRAIS/HONORAIRES	20 227. 60		20 227. 60	
70830000 LOCATIONS DIVERSES	7 800. 00	7 200. 00	600. 00	8. 33
Chiffre d'affaires NET	338 137. 61	363 744. 26	25 606. 65-	7. 04
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	166. 35	1 500. 00	1 333. 65-	88. 91
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	166. 35	1 500. 00	1 333. 65-	88. 91
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	3 447. 11	1 039. 73	2 407. 38	231. 54
78174000 REPRISE SUR DEPREC. CLIENTS	3 447. 11	350. 54	3 096. 57	883. 37
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOI		689. 19	689. 19-	100. 00
AUTRES PRODUITS	30. 39	4. 14	26. 25	634. 06
75800000 PROD.DIVERS GESTION COUR.	30. 39	4. 14	26. 25	634. 06
Total des Produits d'exploitation	341 781. 46	366 288. 13	24 506. 67-	6. 69
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	15. 00-	171. 30-	156. 30	91. 24
60900000 RRR OBTENUS S/ ACHATS	15. 00-	171. 30-	156. 30	91. 24
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	132 063. 15	120 968. 67	11 094. 48	9. 17
60410000 RETRO HONORAIRES PHELIPPEAU	33 600. 00	30 000. 00	3 600. 00	12. 00
60610000 ELECTRICITE	499. 03	441. 72	57. 31	12. 97
60610400 GAZ	1 544. 77	647. 25	897. 52	138. 67
60630000 FOURN. ENTRE. & PETIT EQUIP.	3 353. 95	2 216. 51	1 137. 44	51. 32
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 197. 37	781. 13	416. 24	53. 29
61100000 SOUS-TRAITANCE		350. 00	350. 00-	100. 00
61321000 LOYER PARKING SAINT ETIENNE	4 200. 00	4 704. 74	504. 74-	10. 73
61322000 LOYER BUREAUX TOULOUSE	28 800. 00	28 800. 00		
61323000 LOYER BUREAU SEIGNOSSE	1 500. 00		1 500. 00	
61350000 LOCATION ONE&ONE HEBERGEMENT	323. 76	299. 91	23. 85	7. 95
61351000 LOCATIONS SECIB		1 131. 42	1 131. 42-	100. 00
61353000 LOCATION BIP AND GO	18. 03	33. 99	15. 96-	46. 95
61355000 LOCATION GRENKE	1 970. 54		1 970. 54	
61356000 LOCATION VEHICULE	262. 53		262. 53	
61400000 CHARGES LOCATIVES & COPRO	4 252. 01	3 478. 00	774. 01	22. 25
61500000 ENTRETIEN ET REPARATION		104. 93	104. 93-	100. 00
61510000 ENTRETIEN LOCAUX	1 037. 50	175. 00	862. 50	492. 86
61561000 MAINTENANCE INFORMATIQUE		240. 00	240. 00-	100. 00
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	333. 14	314. 19	18. 95	6. 03
61800000 DIVERS / DOCUMENTAT		8. 80	8. 80-	100. 00
61830000 FORMATIONS	360. 00	360. 00		
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	2 784. 00	2 424. 00	360. 00	14. 85
62265000 HONORAIRES SOCIAL	230. 00	295. 00	65. 00-	22. 03
62267000 HONORAIRES COACHING	360. 00		360. 00	
62270000 FRAIS D'ACTES & DE CONTENTIEUX	3 151. 55	424. 71	2 726. 84	642. 05
62272000 FRAIS HYPOTHEQUES	17. 00	99. 53	82. 53-	82. 92
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	2 762. 00-	5 375. 00	8 137. 00-	151. 39
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	1 042. 99	759. 61	283. 38	37. 31
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	105. 14	39. 42	65. 72	166. 72
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 629. 09	2 210. 25	2 418. 84	109. 44

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62510001 FRAIS - ANTOINE PHELIPPEAU	5 094. 10	4 673. 32	420. 78	9. 00
62550000 INDEMNITES KILOMETRIQUES	25 909. 00	20 763. 95	5 145. 05	24. 78
62560000 MISSIONS	1 053. 87	736. 10	317. 77	43. 17
62570000 RECEPTIONS	2 167. 00	2 829. 01	662. 01-	23. 40
62590000 FRAIS DE REPRESENTATION	283. 00		283. 00	
62600100 AFFRANCHISSEMENT	541. 33	364. 98	176. 35	48. 32
62600200 TELEPHONES & INTERNET	799. 47	2 846. 29	2 046. 82-	71. 91
62610000 TELECOM	43. 94	25. 37	18. 57	73. 20
62700000 FRAIS BANCAIRES	229. 04	692. 04	463. 00-	66. 90
62810000 COTISATIONS	3 132. 00	2 322. 50	809. 50	34. 85
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 989. 61	1 974. 27	15. 34	0. 78
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	9. 86	6. 35	3. 51	55. 28
63130000 FORMAT PROF CONTINUE	8. 75	16. 92	8. 17-	48. 29
63511000 CFE	1 971. 00	1 951. 00	20. 00	1. 03
SALAIRES ET TRAITEMENTS	127 343. 70	146 925. 32	19 581. 62-	13. 33
64110000 SALAIRES, APPOINTEMENTS	3 671. 73	854. 76	2 816. 97	329. 56
64120000 CONGES PAYES	5. 71-	5. 71	11. 42-	200. 00
64130000 PRIMES & GRATIFICATIONS	1 509. 30	1 721. 17	211. 87-	12. 31
64140000 INDEMNITES/AVANTAG.DIVERS	86. 10	84. 68	1. 42	1. 68
64141100 INDEM. RUPTURES CONV.	60. 00		60. 00	
64148000 ALLOCATION ACTIVITE PARTIELLE		118. 48	118. 48-	100. 00
64149000 REMBOURSEMENT D'A.P		118. 48-	118. 48	100. 00
64161000 REMUNERATION A. AMICHAUD	100 000. 00	100 000. 00		
64162000 COTISATIONS URSSAF - GERANT	16 875. 00	26 580. 00	9 705. 00-	36. 51
64162010 PROV COTIS URSSAF GERANT	908. 00		908. 00	
64164000 COTISATIONS RETRAITE - GERANT	13 723. 00	16 329. 00	2 606. 00-	15. 96
64164100 PROV COTIS RETRAITE GERANT	10 986. 00-		10 986. 00-	
64165000 COTISATIONS MADELIN - GERANT	1 502. 28	1 350. 00	152. 28	11. 28
CHARGES SOCIALES	10 321. 56	10 127. 57	193. 99	1. 92
64510000 COTISATIONS SECURITE SOCIALE	447. 18	232. 10	215. 08	92. 67
64530000 COTISATIONS RETRAITE	1. 60	7. 22	5. 62-	77. 84
64534000 PREVOYANCE KERIALIS	1. 37	14. 38	13. 01-	90. 47
64550000 CHARGES SOC.SUR CONGES PAYES	1. 23-	1. 23	2. 46-	200. 00
64710000 ABONDEMENT PEE	3 290. 88	3 290. 88		
64711000 ABONDEMENT PERCO	6 581. 76	6 581. 76		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 366. 00	1 854. 51	488. 51-	26. 34
68111000 DOT. AMORTS IMMOS INCORP.	49. 00	214. 00	165. 00-	77. 10
68112000 DOT. AMORT. IMMOS CORP.	1 317. 00	1 640. 51	323. 51-	19. 72
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		12 329. 65	12 329. 65-	100. 00
68174000 DOTATIONS DEPR. CLIENTS		12 329. 65	12 329. 65-	100. 00
AUTRES CHARGES	1 085. 01-	2 267. 12	3 352. 13-	147. 86
65100000 REDEV. LICENCES DROITS	1 090. 18-	2 214. 48	3 304. 66-	149. 23
65800000 CHARG. DIVERSES GESTION COUR.	5. 17	52. 64	47. 47-	90. 18
Total des Charges d'exploitation	271 984. 01	296 275. 81	24 291. 80-	8. 20
Résultat d'exploitation	69 797. 45	70 012. 32	214. 87-	0. 31

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 42 rue de Metz 31000 TOULOUSE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 81209583400014 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31 12 2021		N-1 31 12 2020		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 925	AG	640	1 285	549	
	Fonds commercial (1)	AH	100 000	AI		100 000	100 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	541	AS	339	202	270	
	Autres immobilisations corporelles	AT	22 369	AU	14 624	7 745	1 918	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	14 670	BI		14 670	270	
	TOTAL (II)		BJ	139 505	BK	15 603	123 902	103 007
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO				
En cours de production de services		BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
Marchandises		BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	102 432	BY	9 993	92 439	100 577	
Autres créances (3)		BZ	2 710	CA		2 710	3 997	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	399 400	CE		399 400	400 000	
DIVERS	Disponibilités	CF	69 058	CG		69 058	47 956	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	878	CI		878	174	
	TOTAL (III)		CJ	574 477	CK	9 993	564 484	552 703
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	713 982	IA	25 596	688 386	655 710
	Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	14 670	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS

Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.05.....0.00.....)	DA		105 000	105 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		10 500	10 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		366 532	321 080
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		55 393	55 953
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		537 425	492 532
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		2 600	2 600
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		2 600	2 600
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		65 359	39 491
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		10 572	16 258
	Dettes fiscales et sociales	DY		40 868	76 373
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		16 066	18 629
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		15 496	9 826
	TOTAL (IV)	EC		148 360	160 578
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		688 386	655 710
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		148 360	160 578
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SELARL AAD AVOCATS**

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence											
Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste											

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	101 925	1X	101 925	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	541	ML	541	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	2 500	MO	2 500	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	6 501	MR	6 501	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	13 368	MU	13 368	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	22 910	NI	22 910	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	14 670	2G	14 670		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	14 670	2H	14 670		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	139 505	ØM	139 505	

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	591	PF	49	PG		PH	640
TOTAL I		RK	591	RM	49	RN		RO	640
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	271	QA	68	QB		QC	339
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 500	QE		QF		QG	2 500
	Matériel de transport	QH		QI	604	QJ		QK	604
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 875	QM	645	QN		QO	11 520
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	13 646	QV	1 317	QW		QX	14 963
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	14 237	QP	1 366	QQ		QR	15 603

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
nat. techniques nat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé NP + NO + NR		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

31/12/202

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	14 670	UV	14 670	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	14 867		14 867				
	Autres créances clients			UX	87 565		87 565				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 944		1 944				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	766		766				
	Charges constatées d'avance			VS	878		878				
	TOTAUX				VT	120 690	VU	120 690	VV		
RENVOS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 500		1 500						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 572		10 572						
Personnel et comptes rattachés		8C	13 989		13 989						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 914		6 914						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	2 237		2 237					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	17 697		17 697					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	31		31					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	63 859		63 859						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 066		16 066						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	15 496		15 496						
TOTAUX			VY	148 360	VZ	148 360					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	14 007
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8
			{ - imposées au taux de 0 %						ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme						WN
			{ - Plus-values soumises au régime des fusions						WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I							WR	69 400	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV				
		{ - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH				
		{ - imposées aux taux de 19 %					WP				
		{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW				
		{ - imputées sur les déficits antérieurs					XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A		)	XA			
Produit net des actions et parts d'intérêts :											
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY		
		Majoration d'amortissement *							XD		
		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF
					Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI		)	XG	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		XH		

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS

Néant ☒

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT
---	----

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
							ZD	45 453
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	55 953			Dividendes	ZE	10 500
						Autres répartitions	ZF	
	Prélèvements sur les réserves	OE				Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	OF	55 953			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	55 953

Exercice N :

Exercice N-1 :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7		)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS		
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	33 600	30 350
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8		)	XQ	41 327	38 448
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	6 543	3 243
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES		)	ST	50 594	48 927
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	132 063	120 969
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	1 971	1 951
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS		)	9Z	19	23
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	1 990	1 974
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers					YY	189 979	125 150
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	11 818	9 928
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*					0B	3 672	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
		①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
		⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A		plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne * ⑨)						
CADRE B		plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)	
CADRE C		autres plus-value taxable à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Origine		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie				
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %	
①		②	③		④	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS			Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	0
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	338 138
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	338 138

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	30
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	166
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	197

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)

Achats	ON	(15
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	94 988
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	(1 085
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	93 888

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	244 446
---	----	---------

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	244 446
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	338 138		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX				
Période de référence		GY	01/01/2021		GZ	31/12/2021		
Date de cessation				HR				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 1 2 0 9 5 8 3 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SELARL AAD AVOCATS

ADRESSE (voie)

42 rue de Metz

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

105 00

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

AMICHAUD-DABIN Armelle

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

105 000

Naissance :

Date

060864

N° Département

87

Commune

LIMOGES

Pays

FR

Adresse :

N°

42

Voie

rue de Metz

Code postal

31000

Commune

TOULOUSE

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

AAD Avocats
S.E.L.A.R.L au capital de 105 000 €
42 Rue de Metz
31000 TOULOUSE
RCS 812 095 834

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 30 JUIN 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 55 393 euros, de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	55 393 euros
------------------------	--------------

Affectation

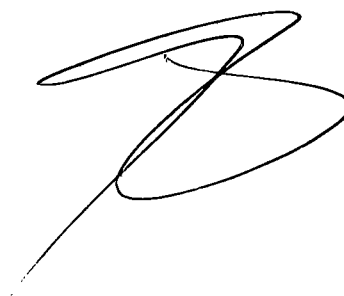
Au compte « autres réserves »	41 893 euros	
A titre de dividende	13.500 euros	
Totaux	55 393 euros	55 393 euros

Le dividende unitaire brut par part sociale est de 1,29 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social.

Régime fiscal du dividende pour les personnes physiques

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit sur option expresse, irrévocablement et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13 et 158 du Code Général des Impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.



Par ailleurs, l'associée unique prend acte qu'en application de l'article L131-6 du code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut de travailleur non salarié dans la Société (ainsi que leur conjoint, partenaire de pacs et leurs enfants majeurs non émancipés) sont assujettis à :

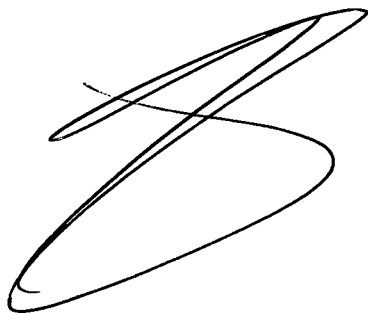
- Prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- Cotisations et contributions TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants, au titre des deux précédents exercices sociaux de la Société :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2018	10 500 €	-	-
31 décembre 2019	10 500 €	-	-
31 décembre 2020	10 500 €	-	-

Pour copie certifiée conforme



La Gérance